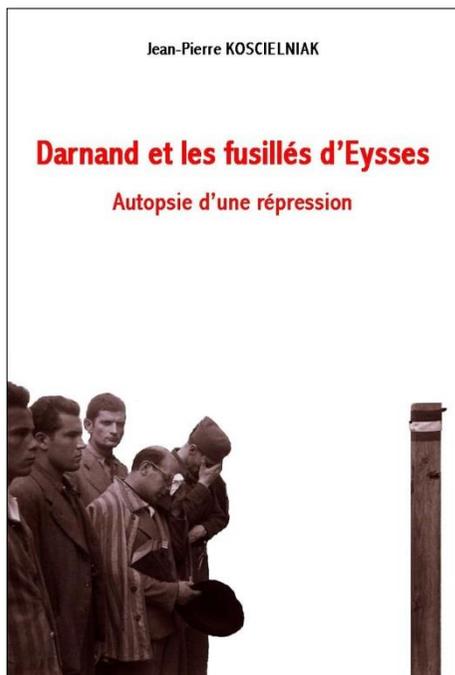


ENQUÊTE AUTOUR D'UNE COUR MARTIALE...

L'événement aura un retentissement national... Le 19 février 1944 éclate à la maison centrale d'Eysses, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), une insurrection armée visant à libérer les quelque 1 400 résistants qui y sont détenus. Mais après dix heures d'un combat inégal et devant la menace d'une intervention allemande, les mutins sont contraints de déposer les armes.



Face à la gravité de la situation, le chef milicien Joseph Darnand, devenu secrétaire général au Maintien de l'ordre, se déplace en personne pour organiser la répression. Menée par trois de ses séides – un intendant de police toulousain aussi rigide qu'implacable, un collaborationniste fanatique et un magistrat colonial dévoyé –, celle-ci se solde par la condamnation à mort et l'exécution de douze hommes.

Douze peines capitales prononcées

par les juges « fantômes » d'une cour martiale dont l'auteur, 75 ans après les faits, nous révèle enfin l'identité...

Darnand et les fusillés d'Eysses. Autopsie d'une répression, par Jean-Pierre Koscielniak, 2019. Format : 14 x 20,5 cm, 160 pages, 15 €. Tirage limité.

Sommaire : Eysses, prison milicienne / L'insurrection du 19 février 1944 / Darnand et ses séides en Lot-et-Garonne / « Le chef veut 50 têtes. » / La mise en place d'une cour martiale / Deux juges identifiés / « Justice ! Justice pour nos morts ! »

BON DE COMMANDE

(à adresser à J-Pierre Koscielniak, 20 rue du maréchal Lyautey, 47520 Le Passage)

Je commande exemplaire(s) du livre *Darnand et les fusillés d'Eysses* au prix unitaire de 15 € + 4,50 € de frais d'expédition (au-delà d'un exemplaire, nous consulter pour les frais de port à jpkoscielniak@gmail.com ou au 05.53.95.69.33 / 06.03.17.27.59).

Je joins un chèque de € à l'ordre de **Jean-Pierre KOSCIELNIAK**.

Nom et adresse de livraison :

.....
.....

CP/ Ville :

Tél : Portable :

Courriel :@

Possibilité de récupérer l'ouvrage sur place (dans ce cas, prendre contact au numéro de téléphone ou adresse mail indiqué(e) précédemment).